

revenu des terres qui seront cultiuées pendant ledit temps, lesquels enfans font tous les iours offerts aux supplians par leurs parens, pour estre instruits & esleués en la Religion Chrestienne, & pour ce donner une abbaye pour le revenu y estre employé à la nourriture des Religieux de ladite abbaye, & l'entretien preallablement fait.

Pour le regard de la Iustice :

Il est grandement necessaire que Sa Maiesté accorde que la iustice y soit exercée avec tant plus de puissance que les commencemens des peuplades font plus importants, afin d'euiten les reproches de nos voisins & aussi pour ne permettre que sous l'authorité de Sa Maiesté il se commette des voleries, meurtres, assassins, paillardise, blasphemés, & autres crimes des-ia par trop familiers entre quelques François habitans en ladite terre, &c.

Et pour le regard de la Force :

Celle-cy estant l'humeur radicale qui soustient les deux precedentes, il plaira au Roy || de donner de 90  
quoy bastir un fort dans le pays, une tour à Tadoussac, lieu qui est l'unique abord des vaisseaux, & l'entretien pour six ans d'une garnison de cinquante hommes propre pour la construction & conseruation dudit fort.

Finalement qu'il plaise au Roy donner au sieur de Champlain de son arsenal des canons, poudres & munitions & augmenter son autorité & ses pensions de luy & sa famille, son appointment de deux cens escus n'estant suffisant pour un tel entretien, &c.

Voilà tout ce qui est des principales affaires que le